

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 4 Octobre 2018

Commune de
PAULHAN

N° 2018/10/06

Date de la convocation	25/09/2018
	<u>Votes</u> : 21
Présents : 16	Pour : 21
Absents : 6	Contre : 0
Représentés : 5	Abstention : 0

L'an deux mille dix huit et le quatre octobre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, ALEIX Bertrand, ARNAUD-PONCY Pierrette, ARNAUD Raymond, BALLESTER Christian, BIROUSTE Pascal, BONSIGNORI Vincent, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GAVINET Isabelle, HEREDIA Fabienne, JAURION Léon, RICARD Christine, ROYON Sophie.

Etaient Absents : MM. BORGNAT Géraldine, GASC Georges, GASPARD Chantal, JAM Thierry, L'HOTE Valérie, WEHRMEIJER Patricia.

Procurations : - Mr ALAMBERT Elie à Mr JAURION Léon
- Mme AMMARI Hanane à Mme ARNAUD Pierrette
- Mme GUERIN Audrey à Mr VALERO Claude
- Mr ROIG José à Mr DUPONT Laurent
- Mr SEBASTIAN David à Mr ARNAUD Raymond

Objet : Communication du rapport d'activités 2017 du SIVOM du canton d'Agde

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20181004-2018-10-06-DE
Date de télétransmission : 08/10/2018
Date de réception préfecture : 08/10/2018

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Paulhan a adhéré à la fourrière animale du SIVOM du canton d'Agde par délibération du 9 juillet 2013.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale doivent adresser, chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif de l'exercice écoulé.

Vu la délibération du SIVOM d'Agde en date du 20 Juin 2018 approuvant le rapport d'activités du SIVOM du canton d'Agde au titre de l'année 2017.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et sa proposition,

Après avoir délibéré, et à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités du SIVOM du canton d'Agde au titre de l'année 2017.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

**Le Maire,
Claude VALERO**



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20181004-2018-10-06-DE
Date de télétransmission : 08/10/2018
Date de réception préfecture : 08/10/2018